Banque commune d'épreuves des écoles de management (BCE), France

# Session 2021, filière ECT

## Économie-droit SCBS

Durée : 4 heures

### Ce que traite le sujet

- Droit, situation juridique
- Droit, veille juridique
- Économie, note de synthèse

**Sujet reproduit sans retouche à partir de la page suivante.**

Résumé des parties, chapitres de cours liés et autres années :
prepahelp.com/annales/bce/ect/2021/eco-droit-scbs

Prepa Help ne revendique aucun droit sur le sujet, propriété de l'organisateur du concours.

BCE
BANQUE COMMUNE D'ÉPREUVES

**Code sujet : 275**

**Conception : South Champagne Business School**

---

# DROIT et ÉCONOMIE

OPTION TECHNOLOGIQUE

Jeudi 29 avril 2021, de 8 h. à 12 h.

---

*Les deux sujets de l'épreuve « Économie » et « Droit » seront traités sur la même copie.*

***N.B. :***
*Aucun document n'est autorisé.*
*L'utilisation de toute calculatrice et de tout matériel électronique est interdite.*
*Si au cours de l'épreuve, un candidat repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il la signalera sur sa copie et poursuivra sa composition en expliquant les raisons des initiatives qu'il sera amené à prendre.*



**Tournez la page S.V.P.**

**DROIT (noté sur 20 points) – temps conseillé 1h30**

**PREMIÈRE PARTIE : SITUATION JURIDIQUE**

**Cas - SARL « Joie Aérienne »**
***Vous étudierez les situations suivantes à l'appui de la documentation juridique fournie en annexe, en apportant des réponses argumentées en droit et en fait.***

Passionnés par les arts du cirque, les époux CLARYNOT créent, en 2007, la SARL « Joie Aérienne » pour acheter un parc de 5 hectares situé sur la commune de Rustiques, à 12 km à l'Est de Carcassonne. Dans ce parc nommé « Plaisirs visuels », se trouvent un manoir datant du XVIème siècle qui a laissé une empreinte forte dans l'histoire locale, ainsi qu'un espace réservé aux animaux de ferme.

L'activité de la SARL étant la gestion d'une salle de spectacle, les époux CLARYNOT transforment le manoir en un lieu où il est possible d'admirer les arts du spectacle vivant. Le choix est fait d'offrir aux visiteurs – spectateurs la possibilité de se laisser porter par plusieurs types d'artiste : ainsi, il est possible d'écouter un conte féérique théâtralisé dans l'ancienne cuisine, d'assister à un spectacle de corde aérienne ou de tissu dans la salle de réception ou encore de voir des jongleurs dans une des chambres. L'animation se met en place :

- de mai à octobre, du mardi au dimanche, de 18h à 21h ;
- et de novembre à avril, les mercredi, samedi et dimanche, de 16h à 19h.

Très impliqués dans la vie locale, les époux CLARYNOT décident de diversifier l'activité de leur SARL. Depuis 2018, le manoir propose donc une visite guidée (d'une durée de 2 heures) aux détenteurs d'un billet pour le spectacle les mercredi, samedi et dimanche :

- de mai à octobre, à 15h30 ;
- et de novembre à avril, à 14h00.

À ces deux activités possibles au sein du parc, se rajoute la découverte d'un parc forestier où peuvent se promener des animaux de ferme.

**Situation 1**

En 2018 pour permettre la mise en place de ces nouvelles activités (visites guidées), les époux CLARYNOT envisagent de faire appel à leur neveu, Dorian MALIERE, titulaire d'une licence en histoire médiévale. Celui-ci étant déjà le jardinier de la propriété en CDI à temps partiel et exerçant en parallèle une activité de gardien de nuit dans un musée de Carcassonne, ils décident de lui proposer un complément à son CDI à temps partiel. Dorian MALIERE cumule en effet ces deux emplois : jardinier et guide pour la SARL « Joie Aérienne » d'une part, et gardien de nuit dans un des musées de Carcassonne d'autre part. Il réalise cette activité de gardiennage trois nuits par semaine.

Le 2 mars 2021, la SARL « Joie Aérienne » conclut un contrat de partenariat avec l'office de tourisme de Carcassonne visant à accorder une réduction de 10% sur l'entrée aux détenteurs d'un billet de la citadelle de Carcassonne (et vice versa). Une

hausse du flux de la clientèle de la saison estivale de 25% est envisagée. En prévision de cette hausse, les époux CLARYNOT décident alors de recruter un guide-conférencier pour la période allant de mai à septembre 2021 en complément de Dorian.

1. **Justifiez juridiquement les raisons qui ont amené les époux Clarynot à prendre cette décision.**

Les visites assurées durant l'été par la nouvelle guide-conférencière, Mathilde NOSSIER, sont un succès. À la fin de son CDD en septembre 2021, les époux CLARYNOT souhaiteraient lui proposer un CDI à temps partiel pour qu'elle assure désormais l'intégralité des visites du manoir sur toute l'année.

2. **Déterminez si l'employeur peut décider unilatéralement de retirer à Dorian MALIERE les visites guidées des mercredi, samedi et dimanche sur toute l'année.**

**Situation 2**

Le 8 avril 2021, Alexis et Maud PERTON, accompagnés de leur fils Tristan âgé de 11 ans, décident de profiter de la belle journée pour visiter le parc « Plaisirs visuels ».
Une fois leurs billets pris au guichet d'entrée du parc, ils découvrent l'écrin champêtre qui abrite le manoir. Alexis et Maud, tous deux très investis dans la protection de l'environnement, apprécient de pouvoir découvrir l'univers arboricole de la région et sa faune.
Pendant que ses parents flânent, le nez en l'air, Tristan remarque la présence des animaux. En effet, le parc « Plaisirs visuels » offre également la possibilité aux visiteurs de découvrir des animaux de la ferme très diversifiés : ânes, moutons, poules, oies, chèvres naines.
Attiré par eux, Tristan ne peut résister à l'envie d'aller les voir de plus près. Or, au détour d'un enclos, une oie se trouve sur le chemin. Découvrant un animal qu'il ne connaît pas, Tristan s'approche, main en avant. Et, là, sans prévenir, l'oie attrape le doigt tendu pour le pincer. Les hurlements de Tristan incitent l'animal à lui mordre la cheville avant de s'enfuir pour retourner dans l'enclos dont il s'était échappé.
Les parents de Tristan, en récupérant leur enfant, remarquent l'apparition d'un gonflement et d'un hématome sur l'index droit. Ils s'insurgent auprès des époux CLARYNOT qui, gentiment, ont fait remarquer qu'il y avait un panneau à l'entrée du parc signalant la présence éventuelle d'animaux de ferme et invitant les visiteurs-spectateurs à faire attention.
Néanmoins, la colère des parents est telle qu'ils envisagent de saisir la justice pour obtenir réparation des dommages d'autant que Tristan, violoncelliste, devait passer la semaine suivante son examen de fin de premier cycle du conservatoire de Rodez qu'il devait, aux dires de son professeur de musique, brillamment réussir.

**Proposez une résolution du cas pratique ci-dessus en conseillant les époux PERTON sur l'action en responsabilité à envisager et la demande de réparation des dommages.**



**Tournez la page S.V.P.**

**Documentation juridique :**

- **Annexe 1** : extrait du contrat de travail entre la SARL « JOIE AERIENNE » et Dorian MALIERE.
- **Annexe 2** : extraits du Code du travail.
- **Annexe 3** : extrait des conditions générales de vente du parc « Plaisirs Visuels ».

## SECONDE PARTIE : VEILLE JURIDIQUE

Rappel thème de veille juridique pour la session 2021 : « La protection et les limites des libertés individuelles dans l'activité des entreprises ».

À partir de la veille juridique que vous avez réalisée au cours de l'année 2020, vous répondrez à la question suivante au travers de quatre exemples, dont vous prendrez le soin de justifier le choix, et en ne dépassant pas deux pages au total :

**L'évolution de la protection et des limites des libertés individuelles entre l'entreprise et ses partenaires modifie-t-elle leurs relations ?**



**Tournez la page S.V.P.**

**Annexe 1 : extrait du contrat de travail entre la SARL « JOIE AERIENNE » et Dorian MALIERE**

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**
La société à responsabilité limitée « JOIE AERIENNE » dont le siège social est situé à Rustiques
représentée par Madame CLARYNOT
agissant en sa qualité de : gérante de la SARL

**D'UNE PART**

**ET**

Monsieur Dorian MALIERE
demeurant à Carcassonne
né le 26/03/1975
de nationalité : FRANÇAISE

**D'AUTRE PART**

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE I : EMPLOI OCCUPÉ**
Monsieur MALIERE est engagé par la société « JOIE AÉRIENNE », en qualité de jardinier et de guide.

**ARTICLE II : DÉFINITION DES MISSIONS**
Monsieur MALIERE aura pour mission d'assurer l'entretien du parc arboricole de la SARL « JOIE AERIENNE » ce qui comprend :

- l'entretien des pelouses en fonctions des consignes ;
- l'entretien des arbres ;
- l'entretien des massifs extérieurs ou décors d'intérieur ;
- la mise en place des systèmes d'irrigation ;
- la surveillance et la gestion des stocks.

Monsieur MALIERE aura également pour mission d'organiser et d'encadrer des visites guidées, d'une durée de deux heures, du manoir pour faire découvrir aux visiteurs-spectateurs l'histoire de la région. À ce titre, il s'engage à accueillir le groupe à l'entrée du parc avant l'heure de la visite et à rester disponible après la visite dans la limite de ses horaires de travail.
Monsieur MALIERE déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de la convention collective, applicable à l'entreprise.
Les parties s'engagent, chacune en ce qui la concerne, à en respecter les stipulations.

**ARTICLE III : DURÉE**
Monsieur MALIERE est engagé à compter du 16 avril 2018, pour une durée indéterminée à temps partiel de 24 heures. **[…]**

**ARTICLE VI : HORAIRES DE TRAVAIL ET ORGANISATION**
Dorian MALIERE travaille les mercredi, samedi et dimanche.

Les horaires de travail et la répartition entre les deux activités de Dorian MALIERE seront les suivants :

- De mai à octobre :

pour son activité de jardinier → 8h30-12h30 / 13h30-15h00 ;
pour son activité de guide → 15h15-18h15.

- De novembre à avril :

pour son activité de jardinier → 8h30-12h30 / 17h00-18h30 ;
pour son activité de guide → 13h45-16h45.

**Annexe 2 : extraits du Code du travail**

**Article L3121-20**
Au cours d'une même semaine, la durée maximale hebdomadaire de travail est de quarante-huit heures.
**Article L3121-22**
La durée hebdomadaire de travail calculée sur une période quelconque de douze semaines consécutives ne peut dépasser quarante-quatre heures [...].
**Article L8261-1**
Aucun salarié ne peut accomplir des travaux rémunérés au-delà de la durée maximale du travail, telle qu'elle ressort des dispositions légales de sa profession.
**Article L8261-3**
Sont exclus des interdictions prévues à l'article L. 8261-1 :
1° Les travaux d'ordre scientifique, littéraire ou artistique et les concours apportés aux œuvres d'intérêt général, notamment d'enseignement, d'éducation ou de bienfaisance ;
2° Les travaux accomplis pour son propre compte ou à titre gratuit sous forme d'une entraide bénévole ;
3° Les petits travaux ménagers accomplis chez des particuliers pour leurs besoins personnels ;
4° Les travaux d'extrême urgence dont l'exécution immédiate est nécessaire pour prévenir des accidents imminents ou organiser des mesures de sauvetage.

**Annexe 3 : extrait des conditions générales de vente du parc « Plaisirs Visuels »**

**I – CONDITIONS COMMUNES APPLICABLES À LA RÉSERVATION ET À L'ACHAT DE BILLETTERIE DU PARC PLAISIRS VISUELS**

**Tarification**
Les prix précisés par les présentes sont exprimés en euros. Ils sont susceptibles d'être révisés après la parution de celles-ci et à tout moment de la saison d'ouverture au public du PARC PLAISIRS VISUELS, telle qu'il est précisé dans la brochure commerciale.
Les prix comprennent le droit d'accès au parc animalier, aux visites guidées du manoir et aux spectacles prévus à l'intérieur de celui-ci.
Les enfants de moins de sept ans peuvent accéder gratuitement aux espaces du PARC PLAISIRS VISUELS. Un justificatif de l'âge des enfants peut être demandé. À défaut de présentation du justificatif, il est fait application du tarif prévu pour les enfants de moins de 18 ans. [...]



**Tournez la page S.V.P.**

## II. ECONOMIE (noté sur 20 points) – temps conseillé 2h30

## Vous rédigerez une note de synthèse de l'ensemble documentaire fourni en 500 mots environ.

# Questionner la croissance économique

### Document 1 : La croissance verte est-elle possible ?

En 1956, Robert Solow a présenté un modèle dans lequel la croissance du produit intérieur brut (PIB) provient de l'augmentation de la quantité de capital physique, de la quantité de travail (ou de capital humain) et de la productivité. (...)

Ce qui manque dans ce modèle, c'est l'idée que la production économique dépend du stock de ressources naturelles et de la qualité de l'environnement, c'est-à-dire que l'environnement est un facteur dans la fonction de production. Cette idée a été avancée régulièrement au moins depuis Malthus (1798), mais ce n'est que dans les années 1970 que la théorie classique de la croissance a été modifiée pour prendre en compte le « capital naturel » comme un facteur de production (Dasgupta et Heal 1974 ; Nordhaus, 1974 ; Solow, 1974 ; Bovenberg et Smulders, 1996). Si l'environnement est considéré comme capital productif, il est logique d'y investir, et les politiques environnementales peuvent être considérées comme des investissements.

Dans ce nouveau cadre, les politiques environnementales peuvent directement augmenter la production économique, *via* l'amélioration des conditions environnementales. Mais les politiques vertes peuvent également contribuer à la croissance économique indirectement, parce que les économies actuelles sont très inefficaces dans leur utilisation des ressources. En effet, de nombreuses défaillances de marché affectent à la fois l'environnement et l'économie. La correction de ces défaillances pourrait augmenter la productivité, et produire des bénéfices qui vont au-delà de l'environnement. Les politiques environnementales peuvent théoriquement augmenter le PIB mesuré classiquement à travers quatre canaux :

- Les facteurs de production

Les politiques environnementales peuvent augmenter le PIB en augmentant la quantité de capital naturel, de travail et de capital physique. Les quotas individuels de pêche transférables, par exemple, peuvent aider à maintenir et même à augmenter les stocks de poissons et donc l'activité économique qui dépend d'eux (...). Les politiques environnementales peuvent aussi accroître la quantité et la productivité du travail en améliorant la santé de la population, et elles augmentent le capital physique par une meilleure gestion des risques naturels. Protéger les mangroves, par exemple, protège non seulement la biodiversité, mais peut également améliorer la résilience des zones côtières aux ouragans et aux inondations.

- L'efficacité

Les politiques environnementales peuvent augmenter la productivité de l'économie en corrigeant les défaillances du marché qui nuisent à l'efficacité dans l'utilisation des ressources naturelles. Un exemple classique est celui de l'efficacité énergétique. Beaucoup d'entreprises et de ménages ne réalisent pas des

investissements qui permettent de réduire la consommation d'énergie à coût nul voire négatif. Ceci est dû à des défaillances de marché et à des biais comportementaux. Les politiques environnementales visant à réduire la consommation d'énergie peuvent corriger ces défaillances du marché et influencer les comportements, ce qui conduit à moins de dommages environnementaux et à une économie plus efficace, avec un potentiel de croissance plus élevé.

- La relance

Lors d'une récession économique, c'est-à-dire lorsque l'utilisation des capacités de production est faible et le chômage élevé, augmenter la demande par des investissements verts peut relancer l'activité et l'emploi (Zenghelis, 2011). Toutefois, le sous-emploi n'est pas toujours lié à la demande, et il peut aussi être de nature structurelle, en particulier dans les pays en développement. Dans ce cas, une relance peut s'avérer coûteuse et inefficace pour créer des emplois.

- L'innovation

Il a été observé que les politiques environnementales (par exemple, les taxes sur les carburants en Europe ou les permis négociables d'émission de $CO_2$ aux États-Unis) peuvent engendrer de l'innovation, et augmenter la production potentielle de l'économie. Comme les investissements dans les connaissances et l'innovation ont tendance à être inférieurs à ce qui est souhaitable (en raison d'externalités), des politiques qui encouragent les technologies vertes peuvent utilement les renforcer (Porter et van de Linde, 1995). L'effet des politiques environnementales sur l'innovation est illustré par les investissements en R&D sur l'énergie photovoltaïque. Initialement motivés par le désir d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre, leur succès pourrait rendre le photovoltaïque compétitif face aux combustibles fossiles, et donc accroître l'offre d'énergie électrique et réduire le coût de la fourniture d'énergie électrique (notamment dans les zones où les réseaux électriques sont absents).

Les politiques environnementales peuvent aussi réduire les risques qui pèsent sur la croissance, en augmentant la résilience aux chocs environnementaux, tels que les catastrophes naturelles ou aux chocs économiques, tels les chocs pétroliers ou la volatilité du prix des matières premières. Ce faisant, ils peuvent stabiliser la production et la consommation, ce qui augmente le bien-être (...) Bien que de nombreux observateurs craignent que les politiques vertes n'aient des coûts importants pour des bénéfices qui ne se matérialiseront que dans le long terme, la réalité est que de nombreux bénéfices de court et moyen termes sont possibles. Et l'action est nécessaire dès aujourd'hui sur des questions qui comportent un fort risque d'irréversibilité afin de minimiser les regrets futurs.

*Source : Stéphane Hallegatte, Geoffrey Heal, Marianne Fay et David Treguer. De la croissance à la croissance verte. La revue du CGDD, 2015, pp.62-63*



**Tournez la page S.V.P.**

## Document 2 : Une croissance illimitée est-elle viable ?

Le modèle dominant table sur l'expansion permanente, exponentielle de la taille de l'économie. Depuis le milieu du XXème siècle, l'économie mondiale a crû d'environ 3,65 % en moyenne. D'ici à la fin du XXIème siècle, si l'expansion continue au même rythme, l'économie mondiale sera plus de 200 fois plus grosse qu'en 1950.

Un monde dans lequel tout continue comme à l'habitude est d'ores et déjà inconcevable. Et que penser d'un monde où tous les citoyens jouiraient d'un niveau de revenu semblable à celui de l'Occident prospère ? Dans ce monde plus égal et considérablement plus riche, la production économique mondiale devrait être multipliée par trente d'ici 2100 et par 326 par rapport au milieu du siècle dernier.

A quoi pourrait ressembler une telle économie ? Sur quoi tournerait-elle ? Offre-t-elle réellement une vision crédible en termes de prospérité partagée et durable ?

Cette accélération extraordinaire de l'activité économique mondiale ne connaît aucun précédent historique. Elle est en contradiction flagrante avec la base finie de ressources dont nous disposons et l'écologie, fragile, dont nous dépendons pour survivre. Et elle a déjà provoqué la dégradation de 60% des écosystèmes de la planète, selon les estimations.

Dans l'ensemble, nous ignorons l'austère réalité de ces chiffres. L'hypothèse par défaut veut que – crises financières mises à part – la croissance se poursuivra indéfiniment. Pas seulement dans les pays les plus pauvres, où il faut sans aucun doute que la qualité de vie s'élève, mais aussi dans les pays les plus prospères, où la corne d'abondance des richesses matérielles ne crée plus qu'un surplus de bonheur marginal et commence à menacer les fondements de notre bien-être.

Nul besoin d'être grand clerc pour comprendre les raisons de cet aveuglement collectif (...) La stabilité de l'économie moderne repose structurellement sur la croissance économique. Quand la croissance chancelle – comme elle l'a déjà fait de façon spectaculaire pendant la crise financière – les décideurs politiques paniquent. Les entreprises doivent lutter pour leur survie. Les gens perdent leur emploi et parfois leur maison. La spirale de la récession menace. Remettre la croissance en question ne peut être que l'œuvre de fous, d'idéalistes ou de révolutionnaires.

Nous devons pourtant la mettre en doute. Si l'idée d'une économie qui ne croît pas est une abomination aux yeux des économistes, la perspective d'une économie en croissance permanente n'en est pas moins abominable aux yeux des défenseurs de l'environnement. En termes physiques, aucun sous-système d'un système fini ne peut croître indéfiniment. Les économistes doivent être capables de répondre à la question de savoir comment un système économique en croissance permanente peut se « loger » dans un système écologique fini.

L'unique réponse disponible est que la croissance en dollars doit être « découplée » de la croissance des flux physiques et des impacts sur l'environnement. Mais, comme nous le verrons plus clairement par la suite, ce découplage n'a pas eu, jusqu'à présent, l'ampleur requise (...)

En résumé, nous n'avons pas d'autre alternative que de remettre la croissance en question. Le mythe de la croissance nous a trahis. Il a trahi les trois milliards de personnes qui vivent toujours avec à peine plus que le prix d'un café. Il a trahi les fragiles systèmes écologiques dont dépend notre survie. De façon spectaculaire, il a échoué à assurer la stabilité économique et les moyens de subsistance des populations (...)

La crise économique actuelle nous donne pourtant une occasion unique d'investir dans le changement. De balayer la pensée court-termiste qui a gangrené notre société des décennies durant. De la remplacer par une politique réfléchie capable de s'attaquer à l'immense défi d'une prospérité capable de durer.

Car, en fin de compte, la prospérité va bien au-delà des plaisirs matériels. Elle transcende les préoccupations matérielles. Elle touche à la qualité de nos vies, ainsi qu'à la bonne santé et au bonheur de nos familles. (…)

La prospérité définit notre capacité à nous épanouir en tant qu'êtres humains – à l'intérieur des limites écologiques d'une planète finie. Le défi pour notre société consiste à créer les conditions dans lesquelles ce projet devient possible. Là réside la tâche la plus urgente de notre époque.

*Source : Jackson Tim (2017). Prospérité sans croissance. Edition Deboeck*

**Document 3 : Au-delà du PIB**

Conçu dans les années 1930 par Simon Kuznets, économiste du développement à Harvard, pour prendre la mesure de la Grande Dépression, puis amélioré en plein effort de guerre par une équipe d'économistes britanniques autour de John Maynard Keynes, le PIB fut couronné roi de toutes les statistiques économiques lors de la conférence de Bretton Woods, en juillet 1944, lorsque les pays occidentaux l'adoptèrent comme étalon de pouvoir et de succès. Depuis lors, son emprise sur l'analyse et la politique économiques n'a fait que se renforcer. Mais cette domination est désormais contestée : la transition du bien-être s'est mise en mouvement.

Les 19 et 20 novembre 2007, voilà plus de dix ans, s'est tenue à Bruxelles une conférence internationale organisée par la Commission européenne dans le but affiché de « dépasser le PIB ». Au cours de la décennie suivante, des dizaines de commissions ont produit autant de rapports, et des centaines d'indicateurs de bien-être et de soutenabilité ont vu le jour, certains prêts à l'emploi. Point d'orgue de cet effort sans précédent, les Nations unies ont adopté, en septembre 2015, dix-sept Objectifs de développement durable, ou ODD, censés guider les politiques de développement dans les années à venir et réservant *de facto* à la croissance du PIB la portion congrue (…)

Par construction, PIB et croissance ne reflètent qu'une très faible part des déterminants du bien-être humain, et en aucun cas, sa résilience et sa soutenabilité. Kuznets lui-même en avait eu l'intuition dès 1934 ; « ceux qui demandent plus de croissance devraient préciser leur pensée : plus de croissance de quoi et pour quoi ? » (…)

En effet, le bien-être humain dépasse de loin la consommation de biens et services marchands (il peut s'agir du bien-être individuel, de la santé ou de l'éducation d'un individu, mais aussi du bien-être collectif, par exemple la qualité des institutions ou le niveau des inégalités). De plus, il doit être apprécié en dynamique, sous une contrainte écologique de plus en plus forte au XXIème siècle. C'est le sens de la notion de prospérité, qui vient du latin *prosperus* (favorable aux attentes) : elle implique de projeter le bien-être dans le temps pour faire en sorte que, dans dix, vingt ou cent ans, il reflète nos espérances présentes.

*Source : Laurent Eloi (2019). Sortir de la croissance. Edition Les liens qui libèrent*



**Tournez la page S.V.P.**

## Document 4 : Nécessité et limites de l'action collective

Peut-on « découpler » la croissance économique et les dégâts environnementaux ? En termes relatifs certainement, on peut (et on a commencé à) diminuer le contenu en carbone de la croissance. Mais à ce jour, on n'a jamais réduit – à l'échelle d'une décennie – la croissance absolue des émissions de carbone. Pour tenir l'objectif de 2°C (par rapport au niveau préindustriel), il faudrait faire tomber les émissions de 50 milliards de tonnes actuellement à 20 milliards en 2050, soit une baisse d'un facteur 2,5. Si la production était multipliée par un facteur 3 d'ici à 2050 (soit une croissance moyenne du PIB mondial de 3% l'an), cela voudrait dire que le contenu en carbone de la production devrait être réduit d'un facteur 7,5 ! Aucune mesure technique ne suffira à atteindre cet objectif. A suivre ainsi la conclusion désabusée de Tim Jackson, auteur remarqué de *Prospérité sans croissance* : « Pour être franc, il n'existe à ce jour aucun scénario de croissance permanente des revenus qui soit crédible, socialement juste, écologiquement soutenable dans un monde peuplé de neuf milliards d'habitants ».

En stricte théorie économique, le remède aux émissions de $CO_2$ est simple. Il « suffirait » que les Nations unies créent un marché global des droits à émettre des gaz à effet de serre. Chaque Etat disposerait d'un quantum[1] de droits, et pourrait les échanger s'il le souhaite, en fonction du prix du marché. C'est la formule qui a été adoptée en Europe, dans la foulée de la conférence de Kyoto. C'est une mesure qui est aujourd'hui, politiquement, totalement hors de portée[2].

Les sociétés démontrent en effet une capacité étonnamment faible à se projeter dans le futur. La difficulté de l'action collective, lorsqu'on doit payer des coûts immédiats pour un objectif de long terme mal mesuré, est considérable. (...) Le problème, comme Mancur Olson l'avait montré, est que les changements les plus importants viennent le plus souvent après une guerre ou une crise majeure. Le défi du monde contemporain est de devoir forger un nouveau cadre par temps de paix, et si possible avant que la crise n'éclate ! (...)

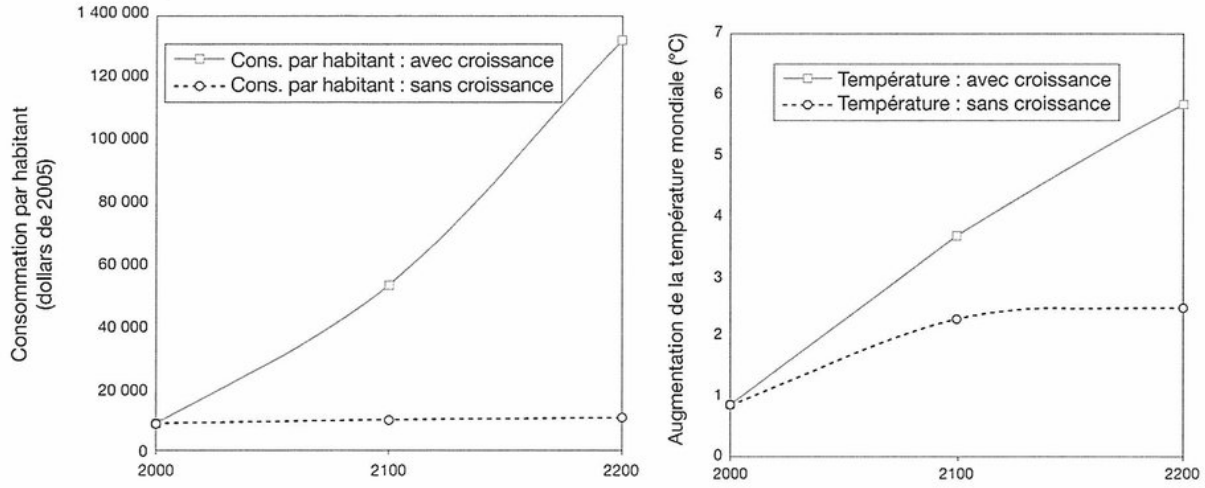
Il est peu probable qu'une action collective d'ampleur suffisante puisse être mobilisée par la seule évocation du risque planétaire. Pas davantage qu'on ne peut exiger d'une personne anxieuse ou dépressive qu'elle arrête de fumer, on ne peut attendre des sociétés modernes, déjà traversées par d'immenses inquiétudes, qu'elles se mobilisent spontanément sur un objectif planétaire. Inquiètes de la disparition de la croissance, les sociétés avancées ont peu d'appétence pour des mesures qui pourraient la réduire, et les pays émergents ne voient pas pourquoi ce serait à eux de se priver de la civilisation matérielle dont les pays riches profitent déjà abondamment. Pour trouver les ressources morales et politiques qui leur permettent de se hisser à la hauteur du risque écologique, il faut que nos sociétés passent par un préalable décisif, qui est de (re)trouver confiance dans leur possibilité de construire un avenir partagé. Y parviendront-elles ?

*Source : Cohen Daniel (2015). Le monde est clos et le désir infini. Edition Albin Michel*

1. Quantité déterminée, montant dans une répartition, proportion d'une grandeur dans un ensemble. (Larousse)

2. La taxe carbone est une alternative à ce système. Elle a le mérite d'obliger tout le monde à payer un prix donné et de collecter (de manière plus prévisible) des ressources qui peuvent financer des investissements. Une combinaison des deux est évidemment possible.

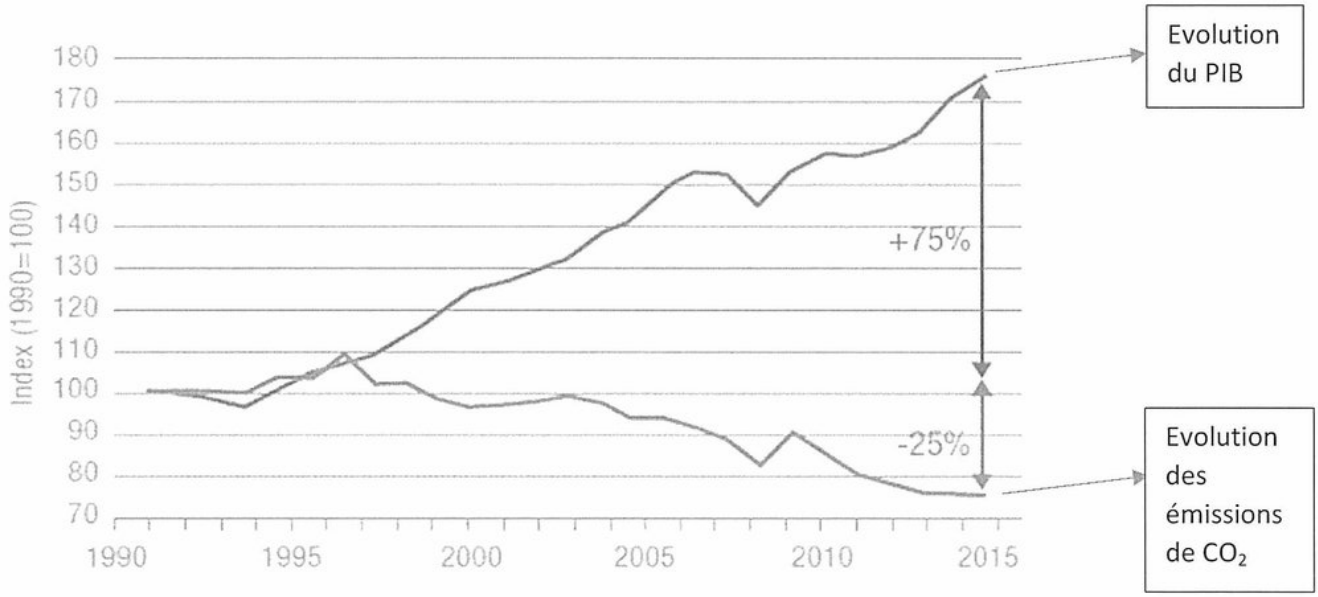
## Document 5 : Niveaux de vie et changement climatique avec et sans croissance économique




Cette figure représente deux avenirs possibles. (...) La moitié supérieure compare les profils de consommation par habitant. La moitié inférieure donne à voir la différence des profils climatiques en cas de croissance et de non-croissance sans aucune politique climatique. Le changement climatique rapide est un corollaire non souhaité de la croissance économique rapide sans politique de diminution.

*Source : Nordhaus William (2019). Le casino climatique. Edition Deboeck*

## Document 6 : Evolution des émissions de $CO_2$ et du PIB en Suède entre 1990 et 2015




En Suède, l'introduction de la taxe environnementale n'a pas eu d'effet récessif (cf. graphique). Selon les estimations du Ministère des finances suédoises, sans l'introduction de cette taxe, les émissions de $CO_2$ seraient aujourd'hui supérieures de 20% à leur niveau actuel. Rien ne permet d'imputer à l'augmentation de la taxe environnementale (...) la croissance observée, mais seulement le découplage réussi entre croissance et émissions de $CO_2$ en Suède.

*Source : Conseil des Prélèvements obligatoires, La fiscalité environnementale au défi de l'urgence climatique –Rapport particulier n° 3 - septembre 2019*

IMPRIMERIE NATIONALE – 21 1221 – D'après documents fournis

# Travailler les chapitres de ce sujet

Prepa Help suit le programme d'ECT chapitre par chapitre : cours détaillé, méthodes, pièges, exercices et problèmes corrigés pas à pas, tirés des concours. L'essai gratuit donne accès aux chapitres offerts de ta filière, sans carte bancaire.

## Chapitres liés à ce sujet

- L'entreprise : définitions, finalités, parties prenantes, RSE, logiques entrepreneuriale et managériale

## Ouvrir l'essai gratuit

Scanne le code ou clique sur le bouton.

**prepahelp.com/#essai**

Une question sur le concours ou sur ta filière : **écrire sur WhatsApp**

Les autres années et épreuves : prepahelp.com/annales/bce/ect